



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Le programme « LIFE des Alpilles » agit en faveur de la population de lapins et de perdrix rouges

Le lapin de garenne et la perdrix rouge jouent un rôle important dans l'écosystème méditerranéen en tant qu'espèce-proie pour les grands rapaces comme l'Aigle de Bonelli ou le Grand-duc d'Europe. Ils constituent également des espèces de gibier importantes, traditionnellement chassées dans la région.

Depuis quelques décennies, les populations de ces deux espèces ont régressé dans la région méditerranéenne, d'une part, à cause d'un changement de milieu -la garrigue se referme après l'abandon du pastoralisme, etc.- et, d'autre part, à cause des maladies, comme c'est le cas pour le lapin avec la myxomatose et le VHD.

Le programme LIFE des Alpilles a réalisé en 2016 plusieurs actions pour le renforcement des populations naturelles de ces deux espèces au sein du site Natura 2000 (zone de protection spéciale des Alpilles) :

- Gestion de milieux avec débroussaillage de près de 180 hectares de garrigues réalisés sur des territoires pastoraux ;
- Création de 5 ha de cultures faunistiques ;
- Construction de 14 ensembles de garennes avec une garenne centrale clôturée et 4 garennes satellites, avec relâcher de lapins ;
- Construction de 15 cages de pré-lâcher pour les perdrix rouge avec relâcher des animaux.

Plusieurs études et actions préalables ont été réalisées pour choisir les endroits propices à la mise en œuvre :

- Un plan de gestion du petit gibier (ONCFS, Office national de la chasse et de la faune sauvage) ;
- Une étude sur le régime alimentaire du Grand-duc d'Europe (CEN, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- Une analyse des domaines vitaux des 4 couples d'Aigle de Bonelli sur le massif afin de connaître les zones de chasse (CEN PACA) ;
- 8 plans d'occupation de pastoralisme communaux (CERPAM, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée) qui permettent de mieux connaître l'activité pastorale et de croiser le regard pastoral avec d'autres enjeux du territoire.

Après l'analyse des données et la présélection des sites, la mise en œuvre a été réalisée en concertation avec tous les acteurs concernés : les sociétés de chasse volontaires, les communes, les propriétaires des terrains, le Groupement d'intérêt cynégétique des Alpilles, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national des forêts (ONF).

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22/03/2017

Le Lapin de garenne

Dans le cadre du projet LIFE des Alpilles, 14 ensembles de garennes ont été réalisés sur les communes d'Aureille, Paradou, Eyguières, Orgon, Lamanon et Fontvieille.

A Fontvieille, Lamanon et Orgon, ces aménagements font l'objet d'une convention avec la commune. A Paradou, Aureille et Eyguières, les installations ont été faites sur des terrains privés.

Concrètement, la garenne centrale grillagée protège les lapins relâchés des prédateurs et permet de les contenir pendant la phase d'acclimatation (2 à 3 mois), durant laquelle ils sont nourris et abreuvés. Des sorties leur seront aménagées pour circuler librement ultérieurement.

Réalisés en 2016 par les sociétés HEITER, SATAL et ALPILLES TERRASSEMENT suite à un appel d'offre, ces installations sont prévues pour relâcher dans les Alpilles environ 1000 lapins en 2017 et 2018.

La perdrix rouge

Pour les perdrix, 15 cages de pré-lâchers, construites par l'entreprise CONCEPT METAL FERRONNERIE de Mouriès, ont été installées fin août dans le massif des Alpilles à Fontvieille, Mouriès, Aureille, Lamanon et Orgon. Les oiseaux sont des perdrix rouges de l'élevage SUD MÉDITERRANÉE GIBIERS, souche ANTEGENA « certifiées », c'est-à-dire garantissant la meilleure adaptation possible à leur environnement sauvage. 20 oiseaux bagués ont été installés dans chaque cage en août dernier pendant quelques jours afin de les acclimater à leur nouvel environnement.

Les actions de relâcher vont continuer en été 2017 et 2018.

La suite

Les deux espèces font également l'objet d'actions de suivi en coopération avec les sociétés de chasse pour mesurer l'efficacité des aménagements et relâchers. De plus, une deuxième étude sur le régime alimentaire du Grand-duc d'Europe ainsi que le suivi des Aigles de Bonelli avec des balises GPS permettront d'évaluer l'impact de nos actions sur les populations de ces deux espèces.

Ces actions sont financées par l'Union Européenne, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional des Alpilles et les sociétés de chasse.

Bénéficiaire chargé de la coordination : PNRA

Bénéficiaires associés : CEN PACA et CERPAM.

Plus d'informations : Lisbeth ZECHNER - life@parc-alpilles.fr & www.life-alpilles.com

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr